DURDAT-LAREQUILLE

https://www.durdat-larequille.fr

N° 35 – JUIN 2023

Informations Municipales

Le mot du Maire : Page 2

Actualités : Pages 3 à 5

Budget : Pages 6 à 7

Les travaux : Pages 8 à 9

Ecole : Page 10

ComCom : Page 11

Infos pratiques : Page 12

Edito

En décembre dernier, je concluais l'éditorial du bulletin d'informations municipales en évoquant le fait que nous restions interrogatifs sur ce que serait 2023 ! En effet le contexte national et international n'était pas favorable aux prévisions.

Nous avons donc entamé l'année 2023 dans un vrai climat d'incertitude.
Incertitude quant à la fermeture d'une classe – En effet, à sa demande, j'ai reçu Madame l'inspectrice d'académie le 17 janvier pour me présenter le projet de fermeture de 39 classes dans le département à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire, notre école étant potentiellement concernée. L'évolution démographique, avec la baisse de la natalité, aboutira dans les prochaines années à la modification en profondeur de la carte scolaire. La mobilisation des parents d'élèves aux côtés des élus a permis de surseoir temporairement à la fermeture d'une de nos classes. Au-delà de cette mobilisation, c'est davantage le modèle de notre pôle scolaire avec une offre de services périscolaires complète et d'équipements sportifs et de plein air de qualité pour laquelle nous avons investi depuis plusieurs années qui nous permettra d'assurer la pérennité de notre école. Cette dernière constitue un pôle d'attractivité aux portes des Combrailles à proximité des pôles urbains.
Incertitude quant à l'accord définitif de l'accompagnement de la Région AURA pour notre projet de rénovation de l'appartement dans l'ancienne poste - Après 2 ans d'instruction du dossier et 6 mois de travaux, nous avons livré l'appartement Sénior/PMR début février à ses premiers locataires. Ce n'est qu'en mars de cette année que le conseil régional nous a confirmé son soutien à hauteur de 90 000 euros sur ces importants travaux. Nous sommes satisfaits et reconnaissants de l'attention que La Région et le Département ont porté à ce projet qui nous permet d'affiner notre réflexion quant à la stratégie d'habitat inclusif en centre bourg.
Incertitude quant à l'élaboration du budget 2023 – Avec un taux d'inflation à +6,3% en février expliqué par l'accélération des prix des produits alimentaires, de l'énergie et des services, nous avons produit un budget 2023 en équilibre en fonctionnement avec certains postes de dépenses multipliés par quatre, comme celui de l'énergie, et ambitieux en matière d'investissement. Pour autant, nous avons décidé de n'augmenter ni les taux de fiscalité locale ni les tarifs de cantine et de garderie pas même la redevance assainissement. L'exécution budgétaire est donc sous surveillance renforcée tout en préservant un bon niveau d'entretien du patrimoine communal et de la voirie.
Cependant, dans un tel contexte, il nous faut avoir confiance en l'avenir et se projeter dans une dynamique favorable au bien-être et au cadre de vie des habitants de notre commune tout en prenant en compte des nouvelles données comme le réchauffement climatique et la préservation de notre environnement. Dans les pages qui suivent vous en découvrirez quelques illustrations.
J'aurai également plaisir à partager avec vous ces sujets de la vie communale aux côtés des membres du conseil municipal et des responsables des associations le samedi 24 juin à partir de 10H30 à la salle des fêtes. Venez nombreux !

Très cordialement.

Bruno BOVE

Rencontre cantonale 2023

Le jeudi 9 mars dernier le Conseil Départemental organisait à la salle des fêtes, en présence de nombreux maires, la rencontre 2023 des cantons de Montluçon afin d'échanger sur les actions et les projets de notre territoire autour du thème de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables.
Au cours de cette rencontre Claude RIBOULET, président du Conseil Départemental a donné l'occasion à chacun des conseillers départementaux des cantons de s'exprimer sur les différents projets engagés. L'intervention du président et du directeur du Syndicat Départemental de l'Energie a constitué un moment fort de la soirée.
A l'issue de la réunion, les discussions ont pu se poursuivre autour d'un buffet dînatoire composé de produits locaux.

PLUI

Un nouveau calendrier prévisionnel de clôture du Plan Local d'Urbanisme nous a été communiqué par le cabinet Cittanova:

- **Novembre 2023** : Clôture du dossier de proposition pour l'ensemble du périmètre géographique
- **Février** : Validation du projet par les services compétents de l'Etat.
- **Mars 2024 :** Enquête publique pour permettre aux propriétaires d'exprimer leur avis sur le zonage.
- **Juin 2024 :** Approbation définitive du PLUI

Protégeons la biodiversité

La municipalité a décidé d'adopter le fauchage raisonné sur plusieurs de nos espaces verts afin de respecter la biodiversité.
Les espaces concernés se situent :

- Au clos du Lamaron
- Impasse du parc
- Place de l'église de Durdat
- Cimetière

Les riverains seront informés par un affichage adapté (voir photo ci-dessus).

Habitat inclusif sénior

Les travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en logement PMR (Personne à Mobilité Réduite) sont terminés.

Le nouvel appartement propose deux chambres, une salle de bains et un grand séjour de 38 m2 avec une cuisine équipée donnant sur une petite terrasse à l'arrière du garage et sur le jardin privatif.

Il a accueilli ses premiers locataires dès le 1er mars.

Les travaux ont consisté également en la reprise des façades, et la construction de 2 garages neufs.

Cérémonie du 8 mai

Une trentaine de personnes s'était donnée rendez-vous à 10h30 pour défiler derrière les drapeaux des anciens combattants et commémorer le 78ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Après le dépôt des gerbes au pied du monument aux morts, le jeune Matteo a lu le message de l'UFAC, appelant à la conscience et à la mémoire de chacun.
Bruno BOVE, Maire de la commune, poursuivait avec la lecture du message de Patricia Miralles, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, rendant hommage aux soldats de tous les continents ayant partagé le même combat.
La cérémonie était également l'occasion d'honorer Sylvio Glomot qui s'est vu remettre la médaille et le diplôme d'honneur de porte-drapeau pour ses 4 années de service.
Comme à l'accoutumée, le verre de l'amitié, offert par la municipalité, a été partagé à la salle des fêtes pour clore la matinée.

RCVCB

Reconquête Centre-Ville Centre Bourg

Un cadre

A l'instar de 30 communes de la communauté de communes nous avons engagé début 2022 et pour une durée de deux ans, une étude territoriale intitulée PROJET STRATEGIQUE ET PRE-OPERATIONNEL DE REVITALISATION DE BOURG ET DE RECONQUÊTE DE CENTRE BOURG.
Ce projet est porté par Commentry Montmarault Néris Communauté et partagé avec le Conseil Départemental de l'Allier, le préfet de l'Allier et le programme Petites Villes de Demain.

Une équipe pluridisciplinaire accompagne ainsi les collectivités dans ce projet.

Par ces compétences associées, différents champs d'expertises sont mobilisés, parmi lesquels l'architecture, l'urbanisme, le paysage, le patrimoine, l'habitat, les commerces ou les services.
Cette étude active une culture du projet partagé et des pratiques de proximité avec les acteurs du territoire. L'enjeu de ces réflexions se porte tout autant à une échelle globale que locale, en partant des usages quotidiens pour comprendre les manières d'habiter les lieux.

Un diagnostic

Cette étude a permis de dégager et proposer de mettre en valeur les points forts et spécificités de la commune (patrimoine, histoire, traditions, etc…), elle porte sur un périmètre ciblant le centre-bourg et prévoit un aménagement global cohérent et planifié dans le temps.

L'attractivité résidentielle de notre commune à proximité des trois pôles urbains Montluçon, Commentry et Saint Eloy les Mines, un centre bourg qui comporte peu de situations bâties fortement dégradées et un maillage de cheminement piéton diffus, constituent des véritables atouts pour le projet.
L'aspect très routier de la traversée du bourg, l'effet de ville dortoir et le village-rue à morphologie urbaine dense sont autant d'éléments qui peuvent constituer à terme une menace pour l'image du centre bourg.

En validant les enseignements de cette étude nous inscrivons notre commune dans une contractualisation pluriannuelle autour d'un projet global qui traitera obligatoirement de trois orientations d'aménagement en centralité que sont : l'habitat, la vitalité (commerces, services à la population), le cadre de vie (mobilité, cohésion sociale, prévention, patrimoine, équipement…).

Une phase travaux

Les travaux feront l'objet d'un contrat pluriannuel d'une durée de 5 ans comportant obligatoirement 5 tranches annuelles de travaux.
Le contrat sera signé à l'accord de principe de la première tranche c'est-à-dire au 1er semestre 2024 et se déclinera jusqu'en 2029.
Ces travaux subventionnables devront impérativement être réalisés dans un périmètre validé contractuellement et qui reste à préciser.
Le taux de financement, par le conseil départemental, du contrat global est de 30% plafonné à 900 000 euros soit 3 millions d'euros de travaux subventionnables.

Des projets Habitat et vitalité engagés dès 2024

Les terrains à bâtir viabilisés situés à l'entrée nord du Bourg (en arrivant de Montluçon) vont accueillir 9 logements sociaux sous la maîtrise d'ouvrage d'Evoléa. Le bailleur social va faire édifier 5 pavillons individuels de plain-pied type T3 avec garage et 4 logements individuels type T4 sur 2 niveaux avec garage. Une autorisation de démarrage anticipé des travaux est sollicitée auprès du conseil départemental pour espérer démarrer au plus tard en janvier 2024.

Ce projet sollicite le contrat RCVCB au titre des actions en faveur de l'habitat à hauteur de 180 000 euros de subvention soit 20 000 euros par logement.

La commune sollicitera le contrat RCVCB au titre de la vitalité afin d'accompagner l'agrandissement du Bar-Tabac-Presse en vue de compléter l'offre de service par un espace épicerie.

La gérante actuelle a entamé des démarches auprès d'un groupe de la grande distribution que nous avons également rencontré.

De notre côté, nous nous sommes rendus acquéreurs des locaux fin avril pour un montant de 52 000 euros et avons sélectionné un architecte pour présenter les premières esquisses du projet fin juin au plus tard.

Dans le numéro de décembre prochain, vous pourrez prendre connaissance des actions et projets retenus pour les 5 années du contrat ainsi que le chiffrage définitif du projet d'agrandissement du bar-tabac.

Budget 2023

1 983 953 euros
C'est le montant du budget général

Recettes

1 151 940,41 €	**Résultat reporté** Economies réalisées sur les années antérieures et partiellement engagées pour les projets en cours
421 000,00 €	**Impôts locaux** Il s'agit des taxes sur le foncier bâti et non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter de 2023.
347 713,00 €	**Dotations, subventions de l'Etat** Prévision prudente, dans un contexte de baisse généralisée des dotations de l'Etat
30 800,00 €	**Cantine, garderie**
17 500,00 €	**Atténuation de charge (Remboursement de frais de personnel)**
15 000,00 €	**Locations immeubles (salle des fêtes, gîte, appartements...)**

Dépenses

Charges de personnel Il s'agit des salaires et des charges salariales du personnel titulaire, non titulaire et de l'apprenti	-561 000,00 €
Virement section investissement Ressources consacrées à l'autofinancement des investissements	-378 258,60 €
Charges de gestion courante Contribution au SDE et divers organismes, contribution au déficit budgétaire de l'écoquartier	-358 500,00 €
Charges à caractère général Ce sont toutes les charges de fonctionnement: cantine, chauffage, électricité, téléphone, fournitures, entretien immeubles, eau.	-349 494,81 €
Services extérieurs Voirie, réseaux, matériel et locations de matériel	-214 700,00 €
FNGIR Part départementale et régionale des impôts locaux supprimée mais encaissée par la commune et intégralement reversée à l'Etat	-110 000,00 €
Intérets d'emprunt	-12 000,00 €

Budget 2023

En 2023, nos budgets et leur exécution évoluent vers une nouvelle instruction comptable. La comparaison des principaux postes budgétaires avec les antérieurs, est ainsi rendue plus difficile.

- Les recettes résultent des impôts payés par les habitants de la commune pour 421 000 euros environ et des dotations de l'Etat pour 348 000 euros soit 769 000 euros au total. Cette somme est en partie nécessaire pour assurer le fonctionnement quotidien de la commune (entretien, école, garderie, cantine, salle d'activité, personnel…).
- En 2023 les taux de fiscalité locale n'ont pas changé. Le conseil municipal a délibéré sur le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et l'a maintenu à 35,64% et sur le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties et l'a maintenu à 35,17%.

A compter de 2023, la réforme de la taxe d'habitation s'applique totalement, c'est pourquoi, le conseil municipal a dû délibérer sur la taxation des résidences secondaires en maintenant le taux d'avant réforme soit 21,07%.

- Depuis plusieurs années nous inscrivons en dépense, une subvention d'équilibre pour l'écoquartier qui n'a jamais été comptabilisée et qui participe donc en fin d'année au résultat reporté. Cette dépense de 190 000 € devrait être réellement exécutée sur le budget 2023, lorsque nous cèderons les terrains au bailleur social pour la construction de 9 pavillons locatifs.
- Constituée des excédents cumulés des années antérieures, notre réserve d'épargne avoisine 1 152 000 euros au 31 décembre 2022. Confortée par les excédents que nous dégagerons pendant la mandature, elle permettra d'accompagner les investissements prévus.

Leg Mme Thibault

Madame Sylvie THIBAULT, domiciliée sur la commune et décédée le 7 juillet 2022, a désigné la commune de Durdat Larequille comme légataire universel.
En date du jeudi 17 novembre 2022, Maître Véronique PERCHE nous a adressé un état actif net de la succession au jour du décès d'environ 80 000 € qui ont donc été inscrit au budget 2023.
L'actif est constitué d'une maison d'habitation et d'un véhicule. Le véhicule a été cédé pour 7000 €, quant à la maison elle sera mise en vente prochainement.
Un vide maison a été organisé le samedi 3 juin au bénéfice de la coopérative scolaire afin d'évacuer le mobilier.
En reconnaissance, le conseil municipal a décidé d'offrir à Mme Thibault une sépulture dans le cimetière communal.

Investissements 2023

Les investissements 2023 s'élèvent à près de 670 000€ et concernent pour les plus importants ; la rénovation du bâtiment face à la mairie, destiné à recevoir le service d'aide à domicile de Néris – Larequille – Chamblet, ainsi que les travaux de restructuration des sanitaires des écoles.

Ces derniers seront accompagnés à hauteur de près de 80% de subvention de l'Etat et du Département.

Investissement 2023 (TTC)	
Restructuration Annexe mairie	350 000,00 €
Sanitaires école	130 000,00 €
Voirie	46 000,00 €
Achat bar tabac "Le Durdat"	52 000,00 €
Achat ancienne boulangerie	35 000,00 €
Matériel roulant	30 000,00 €
Mobilier urbain	15 000,00 €
Portails, aménagement gîte	11 000,00 €
Relamping école et mairie	7 500,00 €
TOTAL	**669 000,00 €**

Assainissement

Le budget s'équilibre en dépenses comme en recettes à 55 445,89 euros.
Le conseil municipal a maintenu le montant de la redevance assainissement à 1,50€ le m3 d'eau, prélevée avec une redevance minimum de 97,50 € pour une consommation inférieure ou égale à 65 m3.

Durdat Vieux Bourg

Les travaux d'aménagement de la traversée de Durdat-Vieux Bourg, débutés en novembre 2021, se sont achevés fin avril.

Ainsi depuis le début de l'année, la stabilisation des voies piétonnes et à mobilité douce de chaque côté de la chaussée et l'engazonnement des accotements ont été réalisés.

Une résine marquant l'emplacement du gîte et de la salle d'activité a été appliquée sur la route ainsi que les passage piétons aux différentes traversées de la chaussée.

La place des Chiez a été réengazonnée et dotée d'un nouveau banc.

Le montant des travaux s'élève à 193 000 € HT subventionnés suivant le tableau ci-contre :

Subventions	
ETAT	24 300,00 €
Allier le Département	45 000,00 €
Amendes de Police	13 100,00 €

Fontaine Saint-Martial

Pour mettre une touche finale à l'aménagement du village de Durdat, il a été décidé en concertation avec les résidents, de restaurer le site de la fontaine Saint Martial, patrimoine historique communal. Ces travaux également partagés avec le CAUE de l'Allier, avaient pour objectifs de :

- redonner du cachet au puits et à la fontaine qui abrite la statue de Saint Martial.
- rénover le chemin des Maisons avec reprofilage des fossés et busage partiel des écoulements d'eaux pluviales.
- permettre l'accès du puits aux engins agricoles.

Ces travaux ont bénéficié du fonds de concours de la Communauté de communes à hauteur de 6000€.

Le Tillou

Ces travaux ont été confiés à l'ADEM (Association de réinsertion), qui a également réalisé la rénovation du puits situé au Tillou près de la mare.

Rénovation gîte rural – finitions extérieures

Les travaux de réfection du gîte de Durdat-Vx Bourg se sont définitivement achevés en avril.
En effet, la pose de portails neufs et le remplacement de la balustrade sur le muret de la cave, concluent les travaux du gîte entamés en 2018 par la création d'une cuisine indépendante et la réfection de la salle d'activités, poursuivis en 2021 par la remise à neuf de toutes les huisseries extérieures et la façade et enfin en 2022 avec la rénovation du logement du gîte.
Le montant global consacré au gîte sur 2022/2023 s'élève à environ 65 000€.

Voirie

Chaque année, la commune consacre une part importante du budget à l'entretien de ses chemins. Pour 2023, 3 chemins ont été inscrits au programme pour un montant d'environ 46 000 € :

1) Chemin de Durdat à Saint-Argier
2) Chemin de Boussier à Montigny
3) Chemin entre le barrage des Gannes et le chemin de Puy Mas

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise LAUVERGNE COLLINET.

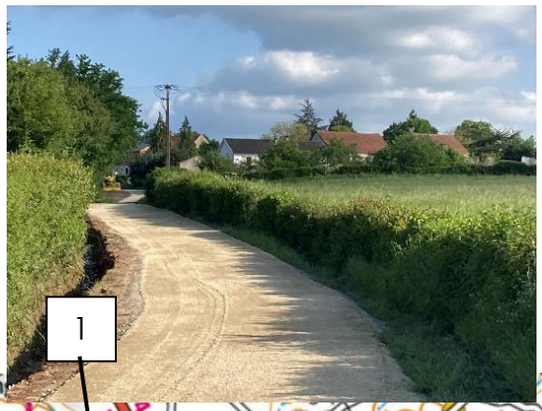

Sanitaires école

La restructuration des sanitaires de l'école élémentaire et de la maternelle a été engagée dès le début des vacances de Pâques.
Au-delà de la remise à neuf des locaux, il s'agit de renforcer l'hygiène, la sécurité et de faciliter leur entretien par le personnel communal.
Les travaux incluent également, en bout de la coursive, l'aménagement de toilettes pour les enseignants et adaptés aux personnes handicapées.
Des blocs sanitaires provisoires ont été installés dans la cour principale pour toute la durée des travaux.
Le montant des travaux s'élève à 120 000 € subventionnés à hauteur de 60% par l'Etat et le Département.

La mobilisation évite la fermeture de classe

La mobilisation du dimanche 19 février à l'initiative des parents d'élèves et de la municipalité a porté ses fruits. Face au risque annoncé de fermeture d'une classe de notre école, plus de deux cents personnes, jeunes parents, anciens enseignants, actifs, écoliers et retraités se sont réunies devant l'école pour manifester leur désapprobation.
Cette forte participation de la population, et l'argumentaire présenté par le maire lors d'une rencontre avec la directrice administrative de l'Éducation nationale (Dasen) de l'Allier résumant les efforts faits par les différentes municipalités en faveur de l'école, le périscolaire et des activités sportives (plus de 1.800.000 € en quinze ans) ont permis de surseoir à la décision et de conserver la classe.

La vie à l'école

L'année scolaire 2022-2023 arrive bientôt à son terme et comme tous les ans, de nombreuses animations ou activités variées ont ponctué l'année de nos bambins.
Plusieurs animations ont été organisées avec les médiathèques de Commentry et Chamblet-Néris pour les classes de PS-MS et GS-CP afin de permettre aux enfants de développer le goût pour la lecture, mais aussi pour assister à un spectacle de marionnettes au moment de Noël ou bien encore à une démonstration de la pratique de la cornemuse.

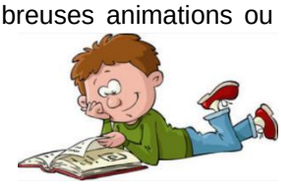

Un atelier cuisine a été proposé aux élèves des classes de PS-MS et GS-CP qui ont confectionné des galettes puis ont convié l'ensemble des élèves de l'école à une petite dégustation et ainsi créer un moment de partage apprécié de tous.

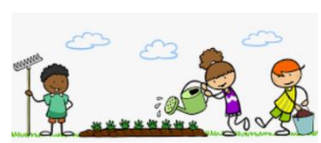

Un projet de « potager à l'école » a également démarré au printemps. Le jardinage à l'école est un excellent outil pédagogique qui touche plusieurs disciplines. Il permet aux enfants d'approcher la nature, de comprendre la biodiversité, le cycle de la vie…

En février, les élèves de CM1-CM2 ont bénéficié d'une intervention de la gendarmerie sur le harcèlement scolaire.
En mars, les classes de CE1, CE2 et CM1-CM2 ont participé aux habituels concours Koala et Kangourou qui permettent aux élèves d'appréhender les mathématiques sous un autre angle.

Sur le plan sportif, les classes de GS-CP, CE1, CE2 et CM1-CM2 se sont engagées dans l'opération « Foot à l'école » ; un projet à la fois culturel conduisant les élèves à réaliser une production artistique sur le thème et sportif pour découvrir la pratique du football. Dans ce cadre, une rencontre sportive s'est déroulée le 12 juin sur le site de Néris-Les-Bains avec pique-nique à la clé.

Par ailleurs, les cycles de natation ont pu reprendre normalement cette année à la piscine municipale de Commentry. L'ensemble du coût de ces séances (transport et entrées à la piscine) est pris en charge par la mairie.
2 sorties de fin d'année ont été organisées le 30 mai pour l'ensemble de l'école. Le matin, les classes de PS-MS et GS-CP ont visité une ferme pédagogique pendant que les classes de CE1, CE2 et CM1-CM2 ont visité la grotte de la pierre à Volvic. Après un pique-nique, l'ensemble de l'école s'est rendu à la ruche des Puys à Saint-Ours où une visite était programmée ainsi que des ateliers pour chaque classe.

Paiement de proximité

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital…).
Vous pouvez effectuer chez les buralistes partenaires vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire. **Les avis d'impôts supérieurs au montant de 300€ ne pourront pas être payés auprès des buralistes.**

Le bar « LE DURDAT » est agréé au paiement de proximité

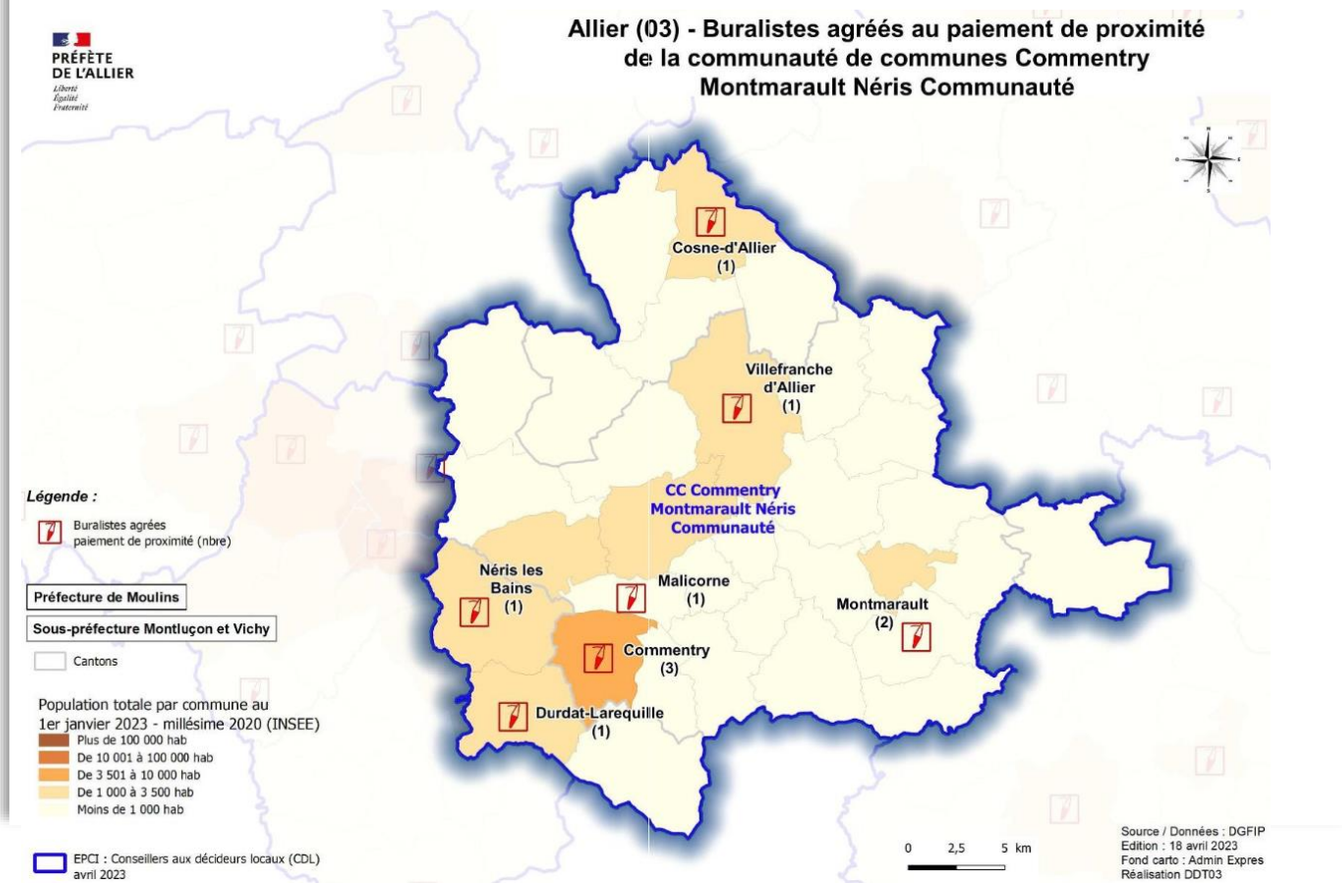

« FabLab »

Commentry Montmarault Néris Communauté vient de se doter d'un « fablab ». En fonctionnement depuis plusieurs semaines, il a été inauguré mardi 25 avril.
Ce lieu où sont mises à la disposition du grand public des machines à commande numérique et imprimante 3D s'appelle **Labobine,** il est installé dans l'hôtel d'entreprises de la communauté de communes, situé à La Brande, à Malicorne.
L'espace fonctionne les mercredis, jeudis et vendredis, de 14 heures à 19 heures mais les horaires devraient être élargis dans les prochaines semaines.
Le lieu est ouvert en priorité aux entreprises locales, avec l'objectif de les accompagner dans leur développement économique, les aider à passer le cap numérique et les soutenir dans la recherche et développement. Les cibles sont les artisans, TPE et PME, qui ne sont pas forcément dotés des outils adéquats.
Ce lieu est également accessible aux particuliers, aux associations ayant un besoin de fabriquer des petites séries d'objets ou pièces diverses, avec la contrepartie de participer à la vie du lieu, de le documenter et de partager son savoir.

Tarifs location des salles

Après d'important travaux de réfection du gîte de Durdat Vieux Bourg améliorant considérablement les prestations proposées, les tarifs de location de celui-ci ont été révisés par délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2023.

Les conditions de location dans leur globalité sont détaillées ci-dessous.

Dans le même temps, pour prendre en compte l'augmentation du coût de l'énergie, les tarifs de location de la salle de Durdat-Vieux Bourg et de la salle des fêtes de Larequille, inchangés depuis 2012, ont été ajustés.

La distinction entre habitant de la commune et habitant extérieur à la commune est conservée.

Salle des fêtes de Larequille	Habitant de la commune	Extérieur commune	Association communale ①②
Formule WE (du vendredi 17h30 au lundi 10h00)	280 €	350 €	150 €
Formule 1 jour de semaine ou 1 jour de WE (de la veille de location 17h30 au lendemain de location 10h00)	120 €	150 €	100 €
① Associations ayant leur siège sur le territoire communal pour des activités ouvertes au grand public avec entrée payante. Ne concerne pas les activités réservées aux adhérents. ② Les manifestations organisées par les associations communales pour le réveillon du 31 décembre, le jour de l'an, le jour de la fête de la musique ou le 14 juillet, sont soumises aux tarifs "Extérieur commune".			
Caution	300 €		
Option vaisselle	50 €		
Option nettoyage par les services municipaux	100 €		

Salle de Durdat Vx Bourg	Habitant de la commune	Extérieur commune
Formule WE (du vendredi 17h30 au lundi 10h00)	200 €	300 €
Formule 1 jour de semaine	130 €	230 €
Caution	300 €	
Option vaisselle	comprise dans la location	
Option nettoyage par les services municipaux	100 €	

Gîte de Durdat Vx Bourg	Tarifs
Formule à la semaine	450 €
Formule 1 nuit en semaine	170 €
Formule WE (du vendredi au dimanche soir)	170 €
Formule nuit supplémentaire le weekend	80 €
Caution	400 €
Option forfait linge par couchage	10 €
Option nettoyage par les services municipaux	100 €

D.A.P.A.P.

Dans l'Allier, L'association DAHLIR porte le Dispositif d'Accompagnement à la Pratique d'Activité Physique ou DAPAP. Ce dispositif a pour but d'accompagner des personnes ayant des problématiques de santé vers la pratique d'une activité physique régulière.

Le DAPAP s'adresse à toute personne :

- porteuse de maladie chronique, en affection longue durée (diabète, cancer, maladie cardiovasculaire, obésité…)
- et / ou âgé de plus 70 ans, repérée fragile par un professionnel de santé
- et/ou présentant un des facteurs de risques suivants : l'hypertension artérielle, le syndrome métabolique, la surcharge pondérale, l'obésité.

Après avoir eu une consultation médicale, les personnes sont reçues en entretien afin de discuter de leur projet de reprise d'une activité physique, puis sont accompagnées dans la pratique.

Pour plus d'informations, visitez notre site web :
https://www.dahlir.fr/sante/dapap/

Ou contactez-nous au 04 43 07 36 46 - contact@dahlir.fr

Mairie de DURDAT-LAREQUILLE
35 Route de Commentry
03310 Durdat-Larequille
Tel :04 70 51 00 01

Courriel :
mairie-durdat-larequille@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert :
lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

vendredi:
FERMEE AU PUBLIC

samedi de 9h00 à 11h30 sur rendez-vous